

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, tenue le lundi 3 février 2020 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. FRANÇOIS CLAVEAU
LA MAIRESSE-SUPPLÉANTE : MME JESSICA TREMBLAY
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. DOMINIQUE COTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENTS : MME KATIE DESBIENS
M. ÉRIC LACHANCE

Assiste également à la séance M. PHILIPPE LUSINCHI, directeur général par intérim et urbanisme.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

20.02.20

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le directeur général par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 JANVIER 2020

Le directeur général par intérim donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du Conseil du lundi 13 janvier 2020.

21.02.20

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. le conseiller Dominique Côté et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le lundi 13 janvier 2020 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 20 JANVIER 2020 À 19 H 30

Le directeur général par intérim donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance extraordinaire du Conseil du lundi 20 janvier 2020 à 19 h 30.

22.02.20

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Dominique Côté et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le lundi 20 janvier 2020 à 19 h 30 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 20 JANVIER 2020 À 19 H 45

Le directeur général par intérim donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance extraordinaire du Conseil du lundi 20 janvier 2020 à 19 h 45.

23.02.20

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le lundi 20 janvier 2020 à 19 h 45 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de Karim Senhaji, directeur des programmes d'infrastructures d'eau au MAMH, reçue le 10 janvier 2020. Il accuse réception du plan d'intervention pour le renouvellement de conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, révision 1, de la municipalité et confirme qu'ils sont en accord avec ce plan d'intervention.
- b) Une lettre de Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, reçue le 13 janvier 2020. Il informe la municipalité du montant de subvention remis à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2019.
- c) Une lettre de Sonia Boucher, directrice de la coordination et des relations avec le milieu pour le MTQ – Direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, reçue le 23 janvier 2020. Elle accuse réception de la nouvelle proposition d'accès à l'autoroute de l'Aluminium faite par la municipalité de Saint-Bruno. Elle précise que le comité de suivi auquel la Municipalité de Saint-Bruno a été conviée sera le mécanisme régional consultatif pour connaître les différentes étapes du projet.

7. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 13 JANVIER 2020 AU 31 JANVIER 2020

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL :

SECTION MUNICIPALITÉ

COMPTES À PAYER :	116 919.33 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	166 355.28 \$

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	_____ \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	_____ \$

24.02.20

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 13 janvier 2020 au 31 janvier 2020, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Directeur général par intérim à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 22712, 22713, 22786 à 22805, 22807, 22808, 22810 à 22814, 22816 à 22820, soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussigné Directeur général par intérim, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 3^{ième} JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2020

Philippe Lusinchi, directeur général par intérim

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE POPOTE ROULANTE DES CINQ-CANTONS POUR 2020

CONSIDÉRANT que la Popote roulante des Cinq-Cantons présente une demande à la municipalité visant une aide financière pour l'année 2020 de 2.00 \$ par habitant comme quote-part municipale ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit considérer une certaine équité dans son soutien aux organismes municipaux.

25.02.20

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer un montant de 2 000 \$ à la Popote roulante des Cinq-Cantons pour l'année 2020, tel que prévu au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE FADOQ ST-BRUNO POUR 2020

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier pour l'année 2020 pour la conservation de leur équilibre budgétaire et le développement des activités pour les aînés ;

CONSIDÉRANT que les objectifs du club s'intègrent dans la vision et les objectifs que prône la politique familiale des aînés ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit considérer une certaine équité dans son soutien aux organismes municipaux.

EN CONSÉQUENCE,

26.02.20

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. le conseiller Dominique Côté et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer un montant de 5 000 \$ au club Fadoq St-Bruno afin de soutenir les activités du club pour l'année 2020, tel que prévu au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux dont, l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 9,2% de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2016-2017 (12,1% pour les garçons et 6,3% pour les filles) ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- la participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- les taxes et impôts perçus en moins ;
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;

CONSIDÉRANT QU' il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 17 au 21 février 2020, la 13^e édition des *Journées de la persévérance scolaire* sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-St-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE les *Journées de la persévérance scolaire* se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement.

27.02.20

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier et résolu à l'unanimité des membres présents :

- De déclarer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité.
- D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires - afin de faire du Saguenay-Lac-St-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-St-Jean.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. APPUI À L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – FISCALITÉ FONCIÈRE AGRICOLE ET FORESTIÈRE

Ce point est remis à une séance ultérieure.

12. APPUI AU PÉDIATRE DANY HARVEY POUR SE CONSACRER AUX ALLERGIES À L'HÔPITAL D'ALMA

CONSIDÉRANT QU' un mouvement populaire a été déployé par le biais d'une pétition appuyant le pédiatre Dany Harvey, seul spécialiste en allergologie de la région afin qu'il puisse pratiquer à temps plein cette spécialité ;

CONSIDÉRANT QUE les usagers de l'hôpital d'Alma sont inquiets de ne plus avoir l'accès à un spécialiste des allergies ;

CONSIDÉRANT QUE toute la région doit pouvoir compter sur un spécialiste en allergies en région, ce qui permet à plusieurs patients d'éviter de devoir rencontrer un allergologue à l'extérieur de la région ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la région de pouvoir conserver l'expertise développée aux bénéfices des enfants et des adultes aux prises avec des problèmes d'allergies tout en procédant à l'ajout d'une nouvelle ressource en pédiatrie à l'hôpital d'Alma.

POUR CES MOTIFS,

28.02.20

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérier et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Bruno demande à la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann, ainsi qu'aux autorités du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean de dénouer le dossier en permettant d'assurer l'accès à un médecin affecté aux problèmes de santé liés aux allergies, et ce, à l'hôpital d'Alma et également assurer une couverture adéquate en pédiatrie à l'hôpital d'Alma afin que les femmes puissent y accoucher tout au long de l'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. ADHÉSION À LA ROUTE DU LAIT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno appuie la charte régionale sur les saintes habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno souscrit à une approche axée sur la qualité de vie et le bien-être des familles, sur la santé et le développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels de la santé, à l'instar de Santé Canada, de la Société canadienne de pédiatrie, des Diététistes du Canada et du Comité canadien pour l'allaitement, recommandent l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois et sa poursuite jusqu'à deux ans ou plus, accompagné d'aliments complémentaires appropriés ;

CONSIDÉRANT QU' offrir des milieux de vie favorables à l'allaitement contribuent au développement optimal des jeunes enfants et au bien-être des femmes, des familles et de la société.

EN CONSÉQUENCE,

29.02.20

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno s'engage à :

1. Prendre une série de mesures visant à favoriser, accueillir et protéger le geste d'allaiter dans ses lieux municipaux ;
2. Identifier clairement les espaces publics municipaux comme étant des lieux où les femmes peuvent allaiter librement et sans obligation de se couvrir ;
3. Rendre disponible ou aménager, lorsque possible, un espace famille dans les édifices publics pour offrir un endroit confortable aux femmes qui allaitent et leur famille ;
4. Intégrer aux politiques existantes, comme une politique familiale par exemple, l'engagement de la municipalité à soutenir l'allaitement dans tous ses espaces publics et faire connaître cet engagement tant aux gestionnaires et au personnel qu'à la population ;
5. Adopter une politique pour soutenir ses employées qui allaitent et la faire connaître à tous les gestionnaires et employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL SUR LE COMITÉ DES SAINES HABITUDES DE VIE DE LAC-SAINT-JEAN-EST ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, notamment par leurs compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, de culture, de loisirs, d'activités communautaires et de parcs, de transports et de voirie, de sécurité publique et d'environnement ;

ATTENDU QUE les saines habitudes de vie contribuent à la santé et à la qualité de vie de chacun de même qu'à l'attractivité et la prospérité de notre région, et qu'il est de notre responsabilité de les faciliter et de les promouvoir ;

ATTENDU QUE le comité des saines habitudes de vie de Lac-Saint-Jean-Est, en action depuis 2008, s'est restructuré en janvier 2018 ;

ATTENDU QU' il est pertinent de nommer un responsable des saines habitudes de vie sur le comité de Lac-Saint-Jean-Est avec qui les partenaires (écoles, service de garde, CLSC, organismes communautaires, etc.) pourront mettre en place des actions.

À CES CAUSES,

30.02.20

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des membres de nommer Philippe Lusinchi, urbaniste et directeur général adjoint, comme représentant de la municipalité de Saint-Bruno sur le comité des saines habitudes de vie de Lac-Saint-Jean-Est.

Il est en outre résolu d'autoriser M. Philippe Lusinchi, urbaniste et directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno, la Charte régionale des saines habitudes de vie dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. ACHAT REGROUPÉ D'APPAREILS DE DÉTECTION DE FUITES ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 127.06.19

CONSIDÉRANT les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en matière d'économie d'eau potable ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Bruno, Hébertville, Hébertville-Station et Larouche ont signifié leur désir d'acquérir des équipements de détection de fuites d'eau potable ;

CONSIDÉRANT que la soumission présentée par Distribution Cobra pour un Terralog (appareil d'écoute au sol) et un Log3000 (corrélateur), le montant d'achat devrait s'élever autour de 22 000 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités paiera sa juste part pour l'acquisition de ces équipements.

EN CONSÉQUENCE,

31.02.20

Il est proposé par M. le conseiller Yvan Thériault, appuyé par Mme la conseillère Jessica Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno participe à l'achat regroupé d'équipements de détection de fuites de type VonRoll Hydro au coût de 22 069.75 \$ plus taxes, conformément aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en matière d'économie d'eau potable.

Il est en outre résolu que la résolution 127.06.19 traitant du même sujet soit abrogée et remplacée par la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. MISE AUX NORMES DU SYSTÈME DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de DCCom visant la mise aux normes du système de traitement de l'eau potable afin de rendre les installations sécuritaires pour les opérations et l'opérateur qui en fait la maintenance.

32.02.20

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des membres présents que mandat soit donné à DCCom pour la mise aux normes du système de traitement de l'eau potable, au coût de 27 895 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de service 2163-OSV001 en date du 15 novembre 2019, la part de la municipalité de Saint-Bruno correspondant au pourcentage mentionné dans l'entente entre les 3 municipalités du réseau commun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. VENTE DU LAC LACHANCE – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 255.12.19

ATTENDU QU' aucune offre n'a été reçue suite à l'appel d'offres public publié par la municipalité pour la vente du Lac Lachance ;

ATTENDU QUE, selon le rapport d'évaluation effectué en février 2019 par la firme L'Immobilière, la valeur marchande de l'immeuble est établie à 52 000 \$;

ATTENDU QUE le promoteur 9145-1815 Québec Inc. a offert un montant de 52 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble du Lac Lachance.

POUR CES MOTIFS,

33.02.20

Il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay, appuyée par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la vente du Lac Lachance à l'entreprise 9145-1815 Québec Inc. selon la valeur marchande estimée à 52 000 \$ à partir du rapport d'évaluation réalisé en février 2019 par la firme L'Immobilière.

Il est en outre résolu que la résolution 255.12.19 traitant du même sujet soit abrogée et remplacée par la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. ACCEPTATION DU PRIX DE VENTE DE TERRAINS. RE : LOTS 5 488 438 ET 5 488 439

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçue pour deux terrains situés au 521 et 523 avenue Potvin et désignés comme étant les lots 5 488 438 et 5 488 439 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que l'acheteur désire construire trois résidences unifamiliales contiguës 3 logements avant le 19 décembre 2020 sur les deux lots visés refondus en trois lots conformément aux règlements d'urbanisme en vigueur, soit deux lots d'extrémité d'environ 13 mètres de large et un lot central d'environ 7.32 mètres.

EN CONSÉQUENCE,

34.02.20

Il est proposé par M. le conseiller Dominique Côté, appuyé par M. le conseiller Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le prix de vente au montant de 29 444.52 \$ taxes incluses pour le 521 avenue Potvin, et 28 518.32 \$ taxes incluses pour le 523 avenue Potvin, aux conditions émises dans la promesse d'achat dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Il est en outre résolu d'autoriser le maire François Claveau, et le directeur général adjoint et urbaniste Philippe Lusinchi, à signer les documents relatifs à cette vente de terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. AUTRES SUJETS

A) Motion de félicitations à la Société des festivités d'hiver de Saint-Bruno

35.02.20

Sur proposition de M. le conseiller Dominique Côté, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer une motion de félicitations à la Société des festivités d'hiver de Saint-Bruno pour l'organisation du Carnaval de Saint-Bruno qui s'est tenu du 24 janvier au 1^{er} février 2020.

Il est en outre résolu de souligner le travail exceptionnel des organisateurs, soit la présidente, Mme Julie Thivierge, les membres du comité ainsi que tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à faire de cette 62^{ième} édition un réel succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. RAPPORT DES COMITÉS

A) RÉGIE INCENDIE

M. le conseiller Yvan Thériault dresse un court bilan de l'année dont le nombre d'appels reçu au 9-1-1. Il précise également l'importance du logiciel OMNIVIGIL à développer non seulement pour les sinistres, mais aussi pour la gestion de toute situation d'urgence.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Trois citoyens sont présents. Quelques questions sont posées portant principalement sur le choix de la ou les casernes ainsi que sur le compte de taxes de l'année 2020.

Monsieur le maire François Claveau informe les personnes présentes des dates à retenir pour le bureau mobile du député de Lac-Saint-Jean à la Chambres des Communes, Alexis Brunelle-Duceppe.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

36.02.20

À 20 h 41, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme la conseillère Jessica Tremblay de lever la séance.